

## Location

(Tarifs calculés avec le taux de TVA en vigueur)

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er Août 2014. Les honoraires facturés au bailleur ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire et sont partagés par moitié entre les deux parties.

### • BAUX D'HABITATION VIDE OU MEUBLE

#### A la charge du locataire

#### Zones tendues

#### Zones non tendues

- |  |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de la visite</li><li>• Rédaction du bail et ses annexes</li><li>• Constitution et étude du dossier de location – étude de solvabilité</li></ul> | 9€/TTC/m <sup>2</sup> | 7€ TTC/m <sup>2</sup> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation et établissement état des lieux d'entrée</li></ul>   | 3€/TTC/m <sup>2</sup> | 3€/TTC/m <sup>2</sup> |

#### A la charge du bailleur

#### Zones tendues

#### Zones non tendues

- |  |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de la visite</li><li>• Rédaction du bail et ses annexes</li><li>• Constitution et étude du dossier de location – étude de solvabilité</li></ul> | 9€/TTC/m <sup>2</sup> | 7€ TTC/m <sup>2</sup> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation et établissement état des lieux d'entrée</li></ul>   | 3€/TTC/m <sup>2</sup> | 3€/TTC/m <sup>2</sup> |

#### A la charge du bailleur - Flatsharing

#### Zones tendues

#### Zones non tendues

- |   |         |         |
|---|---------|---------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de la visite</li><li>• Rédaction du bail et ses annexes</li><li>• Constitution et étude du dossier de location – étude de solvabilité</li><li>• Préparation et établissement état des lieux d'entrée</li></ul> | 70€ TTC | 70€ TTC |
|---|---------|---------|

## Gestion locative

(Tarifs calculés avec le taux de TVA en vigueur)

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er Août 2014. Les honoraires facturés au bailleur ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire et sont partagés par moitié entre les deux parties.

### • HONORAIRES GESTION LOCATIVE

#### A la charge du bailleur

#### Zones tendues

#### Zones non tendues

#### BAIL NU

- Appels et encaissements des loyers
- Rapport locatif mensuels
- Mise en annonce
- Sélection des candidats
- Gestion des réparations courantes\*

5,5% des revenus  
mensuels TTC

5,5% des revenus  
mensuels TTC

#### BAIL MEUBLÉ

- Appels et encaissements des loyers
- Rapport locatif mensuels
- Mise en annonce
- Sélection des candidats

6% des revenus  
mensuels TTC

6% des revenus  
mensuels TTC

- Gestion des réparations courantes

10% des revenus  
mensuels TTC

10% des revenus  
mensuels TTC

6% TTC

10% TTC

# Au coeur de votre avenir, pour mieux vous accompagner !

## Transaction

(TVA 20%)

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er Août 2014. Les honoraires facturés au bailleur ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire et sont partagés par moitié entre les deux parties.

### • HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	Honoraire TTC
Garage- Parking	1 800€
0.00€-56 000€	9%
56 000€-76 000€	8.5%
70 001€-100 000€	8%
101 000€-150 000€	7%
150 001-300 000€	6%
A partir de 300 000€	5%

## Nous contacter :

 [contact@rb-immobilier.fr](mailto:contact@rb-immobilier.fr)

 [www.rb-immobilier.fr](http://www.rb-immobilier.fr)

 09 70 79 37 22

 9 rue Saint-Saëns, 29200 BREST